

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/04/2019

Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 059-215903691-20190412-20190412\_3-DE

**DU 12 AVRIL 2019**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 26

L'an deux mil dix neuf

Le 12 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
Sous la présidence de M. SALADIN Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

OBJET

**ENSEIGNEMENT**

**RESTAURATION SCOLAIRE**

**MODIFICATION DU TARIF**

**DE PARTICIPATION DES FAMILLES**

Etaient présents : BAILLEUX A. COLLET C. FAILLON J. DOLEZ C. DELANNOY JM. DUMOULIN H. SALADIN B. SPOTO S. THUILLET MP. PREUVOT R. GOBERT J. DESROUSSEAUX C. MULON M. MONTAY G. HAMADI A. GARNERONE L. COLOMBEL L. RAMEZ D. RIFF C. MOREAU G. MONSERGENT A. DE MULDER A. MUSY F.

Etaient excusés : BAUDRIN P. COLLET Ch. NATHIEZ V.

Procurations respectives à : SALADIN B. DESROUSSEAUX C. COLLET C.

Etaient absents excusés : PREVOT V.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2019

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 5/04/2019

Un scrutin a eu lieu, Damien RAMEZ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le décret n° 87-654 du 11 août 1987 modifié par le décret n°2000-672 du 19 juillet 2000 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de modifier le tarif de participation des familles comme suit, avec effet au 15 août 2019 :

<b>MAINGEOIS</b>	<b>TARIFS CANTINE MATERNELLE / ELEMENTAIRE 2019/2020 POUR UN REPAS</b>
QF de 0 à 460	1,94
QF de 460,01 à 750	2,57
QF de 750,01 à 1050	3,20
QF de 1050,01 à 1450	3,83
QF à partir de 1450,01	4,46
<b>EXTERIEURS</b>	<b>TARIFS CANTINE MATERNELLE / ELEMENTAIRE 2019/2020 POUR UN REPAS</b>
QF de 0 à 750	4,62
QF de 750,01 à 1450	4,72
QF à partir de 1450,01	4,83

Vote : à l'unanimité.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Maing, le 16 avril 2019

La DGS

I. SERAFINI

